

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations



Rapport d'évaluation

Licence Lettres

- Institut catholique d'études supérieures - ICES

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Établissement déposant : Institut catholique d'études supérieures - ICES

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence mention *Lettres* de l'Institut catholique d'études supérieures (ICES) est sous jury rectoral (Rectorat de Nantes) et se situe dans la ville de la Roche-sur-Yon. Cette formation côtoie, sur le site Pays de Loire où l'ICES est déposant, les universités : de Nantes dont un tiers des étudiants suit les formations en *Lettres, langues et sciences humaines* (30,6 %), d'Angers (27,7 %) et du Maine (26 %). Les objectifs de la formation sont affichés, entre autres, comme des objectifs professionnalisants.

Synthèse de l'évaluation

La formation apparaît comme davantage fondée selon des principes humanistes qu'indexée aux réalités propres aux métiers, même si des champs professionnels en constituent l'horizon et en dépit de l'énonciation d'objectifs professionnels. Contrairement à toutes attentes, donc, la première traduction de cette exigence affichée de professionnalisation est la présentation du cursus en termes de contenus spécifiques à l'étude des lettres, principalement non-contemporaines et non en termes de compétences qui pourraient être exigées en fonction des objectifs fixés à la formation. Sont mises en avant des disciplines proprement littéraires ainsi que des compétences ayant trait à l'apprentissage oral et écrit de la langue, mais aucun lien n'est fait avec les compétences requises dans tel ou tel domaine professionnel qui soient annoncés comme étant en prise avec ces disciplines littéraires proprement dites. L'ambition méthodologique est chaque fois spécifiquement liée à la nature spécifique des exercices demandés qui sont les passages obligés des concours de l'enseignement : commentaires de texte, dissertation, etc.... Cette présentation se double d'une lecture humaniste de la formation qui se présente comme un parcours d'humanités destinés à former chez les étudiants « une culture générale solide ». Dans cette perspective, il est difficile de voir ce qui est prévu pour favoriser l'intégration dans un master enseignement ou dans une école de journalisme à l'issue de la formation.

Qui plus est, la professionnalisation est imprécise et peu approfondie. Les enseignements dits « de découverte » sont trop peu professionnalisants. Les stages ne sont pas obligatoires, ni inscrits dans le cursus sous forme d'UE. L'ouverture à l'international reste faible.

Entre la première (L1) et la troisième année (L3) de cette formation, on n'observe pas de progression vers une plus grande spécialisation : la maquette des cours est inchangée, du L1 à la L3. Apparaît toutefois en troisième année de licence (L3) une option (mise au choix avec l'option Langue vivante 1) qui concerne « la formation aux métiers de l'enseignement primaire » ou « la formation aux métiers de l'enseignement secondaire ». Il existe également un enseignement mutualisé avec une formation de niveau équivalent dans le département Histoire désignée dans le dossier sous le libellé « la formation Histoire ».

L'équipe pédagogique est constituée majoritairement de vacataires : seuls quatre enseignants-chercheurs sont titulaires. Trois de ces quatre personnes forment « un conseil restreint » qui est décrit comme « ayant peu fonctionné comme tel ». Ces trois enseignants-chercheurs sont, chacun, responsables d'une année au sein de la formation, mais il n'existe pas de conseil de perfectionnement.

La majorité des étudiants est décrite comme intégrant un master à l'issue des trois années d'études (19 étudiants sur 19 étudiants en 2010-2011 ; 21 étudiants sur 21 en 2011-2013 ; 10 étudiants sur 12 en 2012-2013, 13 étudiants sur 13 en 2013/2014), mais l'intitulé de ce master n'est pas fourni dans le dossier. Enfin, il n'existe aucun outil d'enquête mis en place pour suivre les étudiants, une fois la formation terminée.

En dépit du discours volontariste affiché par le rédacteur du dossier, la formation ne se donne nullement les moyens de son ambition. Le vivier très peu nombreux des étudiants, l'absence de dispositifs de suivi, d'accompagnement, d'enquête rigoureuse sur le devenir des étudiants, l'absence de conseil de perfectionnement, contribuent à donner l'image d'une « gouvernance à vue » que la création d'un cours de littérature vendéenne ne suffit pas à contrebalancer.

L'encadrement de la formation repose trop souvent sur des comportements informels, des prises de décisions individuelles sans instrument de contrôle ou de mesure qui puissent permettre l'évaluation de cette formation et de l'enseignement qui y est dispensé. Que cette absence générale de cadre s'accompagne, qui plus est, d'une totale absence du suivi des étudiants pendant leur scolarité (indépendamment de la diplomation) et, ensuite, dans leur parcours après la formation, renforce un sentiment de vague et d'imprécision dommageable pour apprécier le travail des enseignants qui y est effectué.

Point faibles :

- La disjonction importante entre les objectifs affichés et les enseignements qui sont mis en œuvre.
- Les titres des cours ne permettent pas de constater une évolution progressive.
- L'encadrement de la formation (pas de conseil de perfectionnement).
- Absence du suivi des étudiants pendant leur scolarité (indépendamment de la diplomation) et absence de suivi des diplômés.
- Faible ouverture à l'international.
- Faible présence du numérique.
- Absence de parcours professionnalisant, stages ni obligatoires ni inscrits dans le cursus sous forme d'UE, intervention de professionnels extérieurs à l'établissement inexistante.

Recommandations :

La formation doit mettre en place les cadres nécessaires qui permettraient une réflexion sur le long terme et en surplomb des véritables objectifs qui sont visés par l'enseignement qui est dispensé. Qui plus est, elle devrait préciser la progression des contenus vers la spécialisation dans les titres de cours, intégrer les stages et les suivis de stages dans le cursus. La mise en place d'un conseil de perfectionnement serait pertinente, comportant, outre des membres de l'équipe enseignante (titulaires et non titulaires), des étudiants et des professionnels. Enfin, la formation devrait s'inscrire plus nettement dans la dynamique du site Pays de Loire, en recherchant à construire des échanges avec les centres de recherche du site et en créant des passerelles bien identifiées vers d'autres licences du champ au niveau L1, vers les débouchés professionnels au niveau L3, ou vers une poursuite d'études en licence professionnelle au niveau L2 et en master après obtention du diplôme.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Les enseignements se présentent seulement en terme de contenus et semblent ainsi coupés des objectifs professionnels de la formation sans qu'une réflexion sur les compétences soit amorcée. La présentation des enseignements demeure imprécise : le tableau synoptique fait apparaître encore la distinction entre enseignements « de mention », « de spécialité », « de découverte », alors que les seconds n'existent plus depuis 2012 suite à la fermeture de la spécialité <i>Lettres classiques</i>, de même que l'unique parcours existant, « pluridisciplinaire », en L3, destiné aux futurs professeurs des écoles. Par ailleurs, des enseignements « de découverte » sont proposés, qui pourraient être davantage ancrés dans des pratiques professionnelles, mais dont la plupart présentent des contenus généralistes. Aucun stage n'est mentionné. Enfin, les titres de cours ne permettent pas de constater une évolution progressive, d'une année sur l'autre, vers la spécialisation.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Quoique désignée par le porteur comme « unique » en Vendée, cette formation côtoie, sur le site Pays de Loire où l'ICES est déposant, les universités de Nantes dont un tiers des étudiants suit les formations en <i>Lettres, langues et sciences humaines</i> (30,6 %), d'Angers (27,7 %) et du Maine (26 %). Le caractère « unique » de cette formation tient donc davantage aux contenus de certains enseignements dits « de découverte ».</p>

	<p>La formation semble fonctionner de façon entièrement autonome. La réflexion sur l'environnement de la formation ne peut en effet se contenter de porter sur la collaboration, en interne, entre le porteur de la formation lettres et le porteur de la formation Histoire. Le détail des cours mutualisés entre les deux formations n'est pas connu assez en détail ; que deux colloques aient été organisés dans cet environnement bi-disciplinaire ne dit rien de la façon dont les étudiants sont associés à ce rapprochement. De même, la création d'un cours de « littérature vendéenne » ne peut être la seule manière de réfléchir sur l'insertion de la formation dans le paysage universitaire de la région.</p>
Equipe pédagogique	<p>L'équipe pédagogique n'est pas dotée d'une existence cadrée, structurée, qui la ferait vraiment exister comme telle. Les professionnels qui seraient présents en son sein ne sont pas mentionnés. Le porteur de la formation et de la L3 est un enseignant-chercheur maître de conférences (MCF) de l'enseignement supérieur privé et les porteurs de L1 et L2 sont respectivement une MCF et une enseignante agrégée docteur. La formation comportait 10 enseignants permanents jusqu'à la rentrée 2015 où ce nombre s'est réduit de moitié ; 2 enseignants-chercheurs (EC) sont à la retraite, certains sont chercheurs CNRS, cela laisse supposer un manque manifeste de postes d'EC. En outre, la formation fait appel à 16 enseignants extérieurs (EC, docteurs et enseignants agrégés et certifiés).</p> <p>Il semblerait que seuls 4 enseignants-chercheurs sont titulaires. Ces quatre personnes (qui sont indiquées dans le bilan fourni par le porteur de la formation comme n'étant que trois) forment « un conseil restreint » qui est décrit comme « ayant peu fonctionné comme tel ». La question de l'encadrement et la question de la gouvernance pédagogique ne semblent pas le moins du monde être cadrées, ou même organisées. Une seule réunion de formation se tient usuellement par année. Les étudiants n'ont pas été conviés - c'est distinctement indiqué - au « comité d'évaluation de la formation », qui a, lui aussi, une existence très informelle. L'organisation pédagogique se fait par email ou dans le bureau du porteur de la formation. Le « suivi personnalisé » des étudiants n'est pas structuré ou cadré, d'une manière ou d'une autre, pour tous les membres de l'équipe pédagogique, ce qui fait qu'il pourrait tout aussi bien être inexistant, selon le bon vouloir de chacun des enseignants.</p>
Effectifs et résultats	<p>Depuis la rentrée 2012-2013, la formation ne propose plus la spécialité Lettres classiques et a, de ce fait, perdu quelques étudiants. Mais, outre ce fait, dans l'ensemble, elle maintient ses effectifs qui sont néanmoins très faibles. Le ratio d'inscrits en L1 et de diplômés sortants en L3 trois ans plus tard présente un léger fléchissement en 2012-2013 et en 2013-2014 : respectivement 23/12 et 20/13 contre 14/19 en 2010-2011, 22/21 en 2011-2012. La majorité des étudiants est décrite comme intégrant un master à l'issue des trois années d'études (19 étudiants sur 19 étudiants en 2010-2011 ; 21 étudiants sur 21 en 2011-2013 ; 10 étudiants sur 12 en 2012-2013, 13 étudiants sur 13 en 2013/2014). L'intitulé de ce master n'est pas fourni dans le dossier. Sinon, il n'existe aucun outil d'enquête mis en place pour suivre les étudiants une fois la formation terminée.</p>

Place de la recherche	<p>La formation n'est rattachée à aucun centre de recherche. Un descriptif des recherches menées dans le domaine des lettres à titre individuel par les enseignants de la formation est fourni, mais aucun cours d'initiation à la recherche n'est mentionné.</p>
Place de la professionnalisation	<p>Il est mis en valeur, dans le dossier de présentation, l'ouverture de cette licence même vers les métiers d'entreprise et l'information sur les passerelles existant vers les concours professionnalisants, mais sans qu'un dispositif précis de passerelle soit énoncé. La place importante laissée à une professionnalisation aux métiers de l'enseignement ne porte pas ses fruits apparemment puisqu'est identifié comme point faible de la formation le nombre réduit d'étudiants se vouant à ces métiers. Cela s'explique sans doute par l'absence de parcours à vocation de sensibilisation professionnelle qui, dès la L2, permettent généralement aux étudiants de se préparer à leur future insertion professionnelle. La licence ne possède qu'un « tronc commun », ce qui rend difficile la préparation à des parcours professionnels spécifiques.</p>

	<p>La formation tendrait, par ailleurs, à l'ouverture naturelle d'un master en « <i>Littératures et cultures francophones</i> » qui ne peut se faire en raison de l'orientation différente des étudiants à l'issue de leur troisième année d'études.</p> <p>La présence de l'unité d'enseignement (UE) projet professionnel dès la L1 permet aux étudiants d'avoir conscience d'un paysage professionnel diversifié. Cependant, ce cours est mutualisé avec la formation <i>Histoire</i> dans le même établissement. La possibilité pour les étudiants de L3 de travailler en lycée (comme faire passer des oraux blancs) peut les aider à comprendre ce qu'est un métier d'enseignement et c'est ce que voudrait proposer la formation. L'étudiant ne semble pas suivi par un enseignant référent au sein de la formation. De plus, les enseignements de découverte qui sont proposés valent seulement deux crédits ECTS (European credits transfer system) ; et on ne connaît pas leur intitulé précis et leur organisation, selon l'année d'enseignement. La question des enseignements optionnels destinés à « des auditeurs libres » sans validation demeure aussi imprécise. Un programme disciplinaire s'est ouvert en L3, destiné au professorat des écoles, mais il demeure aussi très peu détaillé. Bref, « la connaissance des métiers » favorisée auprès « des littéraires » semble très imparfaite au regard de la description qui en est faite, même si la formation participe au projet entrepreneuriales propre à la région. La nature de cette participation n'est pas détaillée.</p> <p>Sur la fiche répertoire national des certifications professionnelles : le résumé du référentiel met surtout l'accent sur des compétences généralistes et généralisantes sans lien précis notés avec un horizon professionnel ; l'ensemble des métiers est trop vaste pour qu'on puisse juger de l'adéquation des enseignements aux objectifs formateurs.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Des étudiants de L3 font passer des oraux blancs dans des lycées, mais la question de l'encadrement de cette expérience professionnelle se pose. Cette expérience professionnelle est, par ailleurs, très peu documentée. La question des « stages » dans le cadre des options FME et journalisme est aussi posée. Des informations contradictoires sont données à ce sujet dans le dossier. L'ICES favoriserait, ainsi, les stages en proposant aux étudiants diverses ouvertures vers des entreprises locales. Le stage serait rendu possible à chaque niveau de la licence, mais non obligatoire, par conséquent n'est pas inscrit sous forme d'unité d'enseignement dans le cursus. Dans tous les cas, aucun de ces stages peut-être suivis ne fait l'objet d'une validation, d'un suivi, ou même n'est prévu dans le guide des études.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La construction d'une véritable dimension internationale de la formation est encore à penser et à construire. Cependant, un accent est mis sur l'apprentissage des langues. A chaque semestre, 3 LV1 sont proposées au choix (anglais, allemand, espagnol) (24 heures de travaux dirigés (HTD) pour 2 ECTS, ce qui semble peu) et 6 LV2 (anglais, allemand, espagnol, russe italien, arabe, chinois) (24HTD et 18HTD pour l'espagnol – sans que la raison en soit donnée – pour 2 ECTS). Une LV1 est enseignée dans le cadre d'une « unité de mention » comportant une heure de version et une heure d'oral par semaine pour l'anglais. Un cours de traduction s'ajoute en L3. Une langue en LV2 est aussi offerte à l'étude : une langue rare comme le russe ou le chinois, par exemple. Quand les emplois du temps le permettent, des cours supplémentaires dans le cadre plus général de l'ICES sont possibles.</p> <p>La formation bénéficie de 70 partenariats en et hors Europe. Quelques échanges d'enseignants sont présents. Cependant, en terme numérique, ces partenariats semblent concerner très peu d'étudiants et surtout ils ne sont pas décrits à proprement parler ou encore détaillés. La formation jouit aussi de la participation de l'ICES au programme Erasmus : 4 à 5 étudiants, environ, de la formation, tous les ans, partent à l'étranger, excepté l'année 2013-2014 au cours de laquelle aucun étudiant n'est parti. Manifestement, l'accueil des étudiants étrangers dans la formation a été souvent compliqué en raison de problèmes de chevauchement d'emploi du temps même si cet accueil d'étudiants étrangers a doublé puis triplé : 1 étudiante en 2010-2011, 4 en 2011-2012 et en 2012-2013, 9 en 2013-2014, 7 en 2014-2015. Les sortants, uniquement en L3, représentent environ un tiers des étudiants de l'année.</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le dispositif APB et des entretiens d'orientation sont les deux dispositifs de recrutement. La formation se fait connaître, quoique de façon encore insuffisante <i>via</i> le site de l'ICES, la présence de représentants aux salons pédagogiques locaux. Deux journées <i>Portes ouvertes</i> dans le cadre plus général de l'ICES sont organisées en janvier et en mars. Un dispositif innovant « Premiers pas à l'université » destiné aux lycéens a été mis en place depuis 2013. Il permet à un lycéen de valider une UE de la L1 s'il intègre plus tard la formation.</p> <p>Aucun dispositif formalisé favorisant la réussite des étudiants n'est mis en place dans la formation. Tout se fait de façon informelle : par email, par suivi individuel opéré par le porteur du projet uniquement (on ne saura rien de ce que font les autres enseignants, seulement qu'aucun cadre d'action ou de dispositif global n'est mis en place pour encadrer leur suivi des étudiants). Cependant la présence des étudiants est obligatoire et vérifiée comme telle. Qu'un étudiant puisse avoir la possibilité de « rendre un devoir supplémentaire » ne vaut pas pour un dispositif d'aide à la réussite. Cependant, la certification voltaire mise en place dans le cadre de l'ICES est disponible pour les étudiants de cette formation.</p> <p>Sinon, un « cours ouvert » a été créé en avril. Il est très peu documenté dans le dossier : on comprend que « tout le monde » peut s'inscrire à ce cours, ce qui est terriblement imprécis.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Aucun usage du numérique n'est fait dans les enseignements dispensés dans cette formation, excepté l'enseignement du c2i, mais cet enseignement est réalisé « hors cursus », et ne donne lieu à aucun ECTS. La place du numérique demeure donc faible et peu adaptée aux futurs besoins professionnels des étudiants. Aucune formation continue. Des tiers temps sont possibles « si les étudiants y ont droit ». Aucune plateforme pédagogique n'est mentionnée et il apparaît que la photocopie de documents demeure encore un outil privilégié.</p>
Évaluation des étudiants	<p>Une réflexion critique est opérée en surplomb par le rédacteur du dossier sur la progression des étudiants, leurs fragilités, leurs atouts est présente. Elle semble gouverner l'esprit général qui dirige la rédaction du dossier sur la formation. Mais ces réflexions d'ordre généraliste sur la difficulté qu'ont les étudiants à écrire avec une bonne orthographe ou à faire preuve de curiosité ne donnent pas les clefs pour une évaluation objective du niveau des étudiants. Concernant l'organisation objective de l'évaluation : qu'un jury ne se réunisse qu'une fois pour deux semestres n'est pas suffisant. De nombreuses évaluations appelées « tests de positionnement » sont proposées aux étudiants en plus des évaluations terminales mais il est difficile de les quantifier : elles sont peu documentées dans le dossier et surtout elles ne font pas partie d'une évaluation continue. Elles sont opérées à la discrétion de chacun des enseignants. L'évaluation des connaissances repose sur des épreuves écrites, des épreuves orales et du contrôle continu.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Les compétences transversales ne sont pas au centre de la formation dispensée qui est très orientée sur les humanités au sens classique en termes de contenus et de cultures. Aucun portefeuille de compétences. Le supplément au diplôme n'est pas fourni.</p>
Suivi des diplômés	<p>Malgré la présence d'un « réseau des anciens » sur le site de l'ICES, le suivi professionnel des diplômés n'est réalisé rigoureusement ni à ce niveau, ni à celui de la formation elle-même. Quelques informations parviennent tout de même sur une bonne insertion dans l'enseignement suite à la réussite aux concours. Le tableau récapitulatif en annexe ne mentionne aucun résultat précis sur l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études. D'une manière générale, sur ce point, le dossier n'est pas clair. Aucune information sur le devenir professionnel des étudiants n'est disponible de façon avérée, en réalité. Aucun outil d'enquête n'est en cours d'installation. Toutes les observations communiquées à ce sujet reposent sur des observations informelles qui ont été faites par le porteur de la formation.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement à l'ICES. L'équipe pédagogique se réunit une fois par an en « réunions de formation » pour évaluer les enseignements. Cependant, aucun étudiant – même délégué – ni professionnel extérieur n'y assiste. L'évaluation globale de la formation « Lettres » est réalisée par un comité d'évaluation désigné par le conseil d'établissement et comportant des membres universitaires</p>

	<p>extérieurs à l'établissement. Un conseil restreint aux responsables d'années ne fonctionne pas actuellement. Il n'y a ni procédures d'autoévaluation, ni procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants qui soient organisés, structurés par la gouvernance de la formation.</p>
--	--

Observations de l'établissement



ICES

Institut Catholique d'Études Supérieures

**OBSERVATIONS SUR
LE RAPPORT D'ÉVALUATION HCERES**

LICENCE LETTRES

VAGUE B

Campagne d'évaluation 2015-2016

Le 30 Mai 2016

Le Président de l'ICES
Eric de LABARRE

Eric de Labarre

I – OBSERVATIONS GENERALES SUR LA SYNTHÈSE ET LES RECOMMANDATIONS

1. En ce qui concerne les objectifs généraux de la licence en lettres

La synthèse du rapport d'évaluation évalue la formation à l'aune d'un profil « *professionnalisant* » qu'elle n'a nullement « *affiché* ».

La licence de lettres n'est pas professionnelle, mais générale. L'auto-évaluation indiquait seulement : « *L'objectif scientifique était que les étudiants de la licence reçoivent une formation disciplinaire de qualité, de type scientifique, leur permettant, s'ils le souhaitent et en avaient les capacités, de poursuivre dans la recherche (master, doctorat) et de s'engager dans une profession afférente* » ; et encore : « *Le but de la formation était que les étudiants diplômés puissent poursuivre leurs études au niveau du master ou d'écoles de même niveau (exemple : une école de journalisme) avec, en vue, à niveau bac + 5, les débouchés traditionnels des Lettres, etc.* ». Il n'a jamais été question que les étudiants reçoivent au cours de la licence les premiers éléments de ce qui fera le contenu de leurs masters, mais qu'ils acquièrent les compétences générales pour les suivre, et se spécialiser alors, dans la logique même du schéma LMD.

Au demeurant, le souci de professionnalisation et des débouchés est parfaitement légitime. La licence en lettres l'honore de plusieurs façons :

- deux « unités de découverte », FME et journalisme, comportent un stage annuel,
- le fait est que l'immense majorité des étudiants poursuivent leurs études en master et passent des concours, la plupart avec succès,
- depuis que le concours de la B.E.L. (Banque d'épreuves littéraires) existe, une licence générale de lettres peut constituer une préparation à un avenir professionnel. L'existence d'une filière littéraire permettant d'intégrer HEC, l'ESSEC, les écoles de l'ECRICOME, Audencia, l'ISMaPP, l'ISIT, trois I.E.P., Paris-Dauphine, l'École des Chartes, Saint-Cyr, etc., atteste de l'enjeu de l'acquisition d'une culture générale et de la méthodologie nécessaires à la réussite aux concours (B.E.L, mais aussi fonction publique, etc.). Pour être lui-même correcteur de l'épreuve de « culture générale » d'entrée à H.E.C., le directeur de la formation connaît les compétences attendues.

Depuis la rentrée 2015-2016, a été ouverte à l'ICES une double-licence Lettres-Histoire comportant un adossement à la préparation de la B.E.L. Celle-ci est pilotée par le directeur du département de Lettres. L'orientation générale de cette dernière se trouve ainsi pleinement justifiée.

La synthèse du rapport affirme que « *la formation apparaît comme davantage fondée sur des principes humanistes qu'indexée aux réalités propres aux métiers, etc.* » et affirme que « *la présentation se double d'une lecture humaniste de la formation, etc.* ».

De fait, les responsables de la licence de lettres font valoir « *l'intérêt intrinsèque qu'il y a, pour un « honnête homme » et un citoyen, à devenir un « lettré », cultivé et maître de son langage, et à prendre plaisir à ce type d'études qui méritent d'exister au-delà de leur destination professionnelle nécessaire ; elle valorisait ainsi les étudiants qui acceptaient de transmettre un « capital » culturel fondateur, principe de l'humanisme et de l'aventure européens* ». Cette orientation paraît juste pour intéresser des jeunes gens aux études de lettres qui sont aujourd'hui trop peu recherchées. Plus encore et comme mentionné plus haut, la maîtrise des « *humanités* » est de fait un élément essentiel de réussite dans des écoles d'excellence conduisant plus directement à des métiers.

2. En ce qui concerne les dispositifs d'aide à la réussite

Il est inexact d'affirmer qu'« aucun dispositif favorisant la réussite des étudiants n'est mis en place dans la formation » alors même que le rapport mentionne l'existence du conseil (pédagogique) restreint et le fait que chaque niveau (L1, L2, L3) a son enseignant référent. En outre, il omet de signaler le « tutorat » du responsable de formation, les rencontres obligatoires semestrielles avec chaque étudiant, les 8 heures hebdomadaires de présence du responsable de formation, les tests de positionnement, les fiches méthodologiques mises à la bibliothèque universitaire, etc.

S'il est bien un élément de force de la licence de lettres de l'ICES – qui se définit comme « L'Ecole Universitaire » –, c'est bien le suivi et l'accompagnement des étudiants, base avérée de son attractivité. Sans compter que le petit nombre d'étudiants en lettres favorise de soi un tel accompagnement.

3. En ce qui concerne le pilotage de la formation

La critique radicale d'une « 'gouvernance à vue' que la création d'un cours de littérature vendéenne ne suffit pas à contrebalancer », d'« un encadrement (qui) repose trop souvent sur des comportements informels, des prises de décisions individuelles sans instrument de contrôle qui puissent permettre l'évaluation de cette formation et de l'enseignement qui y est dispensé », de « l'absence totale de suivi des étudiants pendant leur scolarité (indépendamment de la diplomation) » qui renforce un « sentiment de vague et d'imprécision dommageable pour apprécier le travail des enseignants y qui est effectué » manque pour le moins de nuance, et traduit une approche du dossier examiné dont il n'est pas objectivement possible de tirer de telles conséquences.

Le fait même qu'aucun point fort n'ait été relevé – ne serait-ce même que les taux de réussite des étudiants – conforte cette appréciation.

Pour le reste, le dossier donnait tous les éléments d'en juger autrement. Notamment pour ce qui concerne l'existence d'un dispositif qui, s'il ne s'appelle pas formellement « conseil de perfectionnement », existe bien comme « conseil restreint » et sous la forme de réunions régulières de département.

En outre, il faut rappeler ces autres éléments du dossier :

- une évaluation détaillée, cours par cours, de toute la maquette a été réalisée par des professeurs de l'ICES et de l'extérieur sur plusieurs mois en 2013-2014 ;
- tous les cours sont évalués par les étudiants par une procédure centrale en fin de semestre, les résultats étant communiqués aux professeurs.

4. Aucun point positif n'est mentionné dans le rapport pour une formation qui existe depuis 25 ans, qui a été plusieurs fois reconduite et amendée par l'expérience, et qui a formé entre autres, des dizaines d'enseignants diplômés et lauréats du CAPES et du CRPE.

II – OBSERVATIONS SUR L'ANALYSE

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Après la disparition de la spécialité LC et LMC, il conviendra en effet de changer des intitulés devenus caducs et non pertinents. L'ICES ne pouvait le faire de son propre chef dans l'intervalle entre les habilitations ou accréditations, le rectorat n'acceptant chaque année que les modifications mineures de l'habilitation délivrée, conformément à la réglementation en matière de formations sous jury rectoral.</p> <p>Le projet existe de créer plusieurs <i>parcours</i> : journalisme, FME, édition qui seront :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) transversaux à plusieurs départements 2) inscrits ailleurs que parmi les options ou « enseignements de découverte » 3) « <i>ancrés dans des pratiques professionnelles</i> » 4) comportant des stages. L'attractivité de la formation en sera renforcée. <p>Il semble difficile de marquer une réelle progression des apprentissages au regard des seuls titres des enseignements. Pour autant, cette légitime préoccupation de progression académique a été prise en compte en 2013-2014, par le comité d'évaluation interne dont c'était d'ailleurs une mission conférée par le Conseil scientifique de l'ICES.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Il est exact que la formation fonctionne actuellement de manière un peu isolée, ce qui présente de fait des inconvénients. Faut de convention avec une université des Pays-de-la-Loire, pour laquelle l'ICES agit depuis plusieurs années, la chose paraît difficile, au moins à très court terme. Une évolution semble possible dans le cadre de l'offre de formation 2017-2021.</p> <p>La création du cours de « littérature vendéenne » ainsi que les colloques consacrés à ce sujet sont venus des sollicitations d'écrivains vendéens et de spécialistes de la littérature qui regrettaient que le département de lettres de l'ICES ne s'intéresse pas à la littérature locale alors qu'elle s'avère très riche et variée (des historiens, des philosophes ; des écrivains français ou étrangers ayant évoqué la Vendée ont été tout aussi bien étudiés).</p>

<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Le nombre d’enseignants-chercheurs permanents est adapté à la taille des promotions de ce département de formation et aux orientations académiques de l’ICES. Le choix de recourir à des professeurs et maîtres de conférences extérieurs à l’établissement est délibéré et assumé par l’ICES ; il s’inscrit dans son projet et ne repose pas sur de simples considérations économiques. Toutefois, un renouvellement et l’intégration de professeurs, de MCF ou de chercheurs s’avèrent en effet nécessaires.</p> <p>L’ouverture de la double-licence lettres-histoire et la création de nouveaux cours favorisent ce renouvellement.</p> <p>Une chose est à noter : le département donne leur chance à des doctorants ou post-doctorants ; l’ICES remplit une fonction de « mise à l’étrier » des plus utiles dans un contexte de rareté des postes disponibles dans les universités. Pour la gestion du département et le suivi des étudiants, voir supra les observations sur la synthèse et les recommandations.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Le nombre des étudiants est de fait inférieur à ce que l’on peut souhaiter, mais la création de la double-licence Lettres-Histoire en 2015 laisse augurer une augmentation sensible du nombre des étudiants.</p> <p>L’outil de suivi systématique n’existe pas encore : il est en train de se mettre en place au niveau de l’ICES qui recourra à une structure professionnelle externe. Cela étant, le devenir d’une majorité d’étudiants est connu, ce qui explique que l’on peut dire sans se tromper que la plupart des étudiants de L3 poursuivent en master.</p>
<p>Place de la recherche</p>	<p>Le département de lettres de l’ICES a créé en 2011 un Groupe de Recherche Littéraire (G.R.L.) « Éditions savantes de textes en langues anciennes et modernes » qui a bien fonctionné : organisation de deux journées d’études et publication sous presse de ses actes aux éd. de l’École des Chartes. Ce groupe est aujourd’hui intégré au CRICES (Centre de Recherches de l’ICES) installé en 2015, centre pluridisciplinaire qui accueille notamment les chercheurs et enseignants-chercheurs en lettres.</p> <p>Un colloque international a été organisé par le département chaque année de la période considérée ; tous les actes en ont été publiés, comme le rappelle le dossier adressé au Haut Conseil.</p> <p>Il existe un module d’initiation à la recherche dans l’UE « Projet professionnel », mais il n’y a pas, en effet, de cours d’initiation à la recherche à proprement parler. Cette lacune sera comblée dans la maquette de formation présentée pour 2017-2021 au niveau L3.</p>

<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La licence de lettres doit effectivement améliorer la place de la professionnalisation, étant entendu, cependant, que la licence est et reste une licence générale (voir infra projets et stages). La logique et la spécificité de l'établissement ne sont pas celles de licences professionnelles.</p> <p>La possibilité pour les étudiants de suivre des enseignements en tant qu'auditeurs libres est une des opportunités offertes aux étudiants de l'ICES. La mise en place de l'annexe au diplôme à partir de 2017 permettra de valoriser cet investissement des étudiants les plus motivés.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Hormis les stages des enseignements de découverte (FME et journalisme), il n'y a pas d'obligation de stage dans la licence de lettres. Il conviendra donc d'en rendre d'autres obligatoires, avec suivi et validation sauf, sans doute, pour les étudiants préparant la B.E.L. dont le programme est très lourd. Le réseau du département de Lettres devra également être construit pour favoriser un choix élargi de stages.</p> <p>Les stages font l'objet de rapport et de validation. Les étudiants de L3 qui font passer des oraux blancs ou tous ceux (de L1, 2, 3) qui participent à des activités (théâtre, cafés littéraires, etc.) dans les deux lycées ayant signé une convention avec le département de lettres sont naturellement encadrés dans les établissements d'accueil, conformément au dispositif des conventions.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Loin d'être marginale, la place des échanges internationaux est très importante, voire exemplaire, si l'on en juge d'après les pourcentages d'étudiants partants et reçus : une moyenne de 25, 5% d'étudiants de la promotion partants en L3 et une moyenne de près de 40 étudiants étrangers accueillis en L1, L2, L3 .</p> <p>Comme indiqué dans le dossier, deux professeurs du département ont donné des cours à l'université de Pazmany Peter (Hongrie - Budapest) dans le cadre des échanges ERASMUS. Le directeur de département a rendu visite à plusieurs universités partenaires ou démarchées en Europe, aux États-Unis et au Canada. Plusieurs professeurs de ces universités ont participé à des colloques à l'ICES.</p> <p>En ce qui concerne l'apprentissage des langues, les remarques faites sont exactes. Cependant, la disparité du niveau (et de l'investissement) des étudiants pose problème. Un effort doit être fait dans ce secteur à l'occasion de la nouvelle accréditation.</p>
<p>Recrutements, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Au dispositif APB et aux entretiens d'orientation, il convient d'ajouter la participation très active à des salons et à des forums, les deux journées Portes ouvertes, les cours ouverts, et les cours « 1^{ers} pas à l'université ». Le département accroît ses interventions d'année en année.</p> <p>Sur le dispositif d'aide à la réussite, voir les observations sur la synthèse et les recommandations.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique	L'établissement a plusieurs fois incité les enseignants à user de Moodle, mais les procédés classiques ont prévalu. Le travail est engagé, au niveau de l'ICES, pour développer l'usage du numérique.
Évaluation des étudiants	<p>L'ICES inscrit tous ses étudiants de L1 à la certification Voltaire.</p> <p>Le contrôle continu n'est pas possible dans les formations sous jury rectoral, car la réglementation ne le permet pas. Telle est la raison pour laquelle a été institué un test de positionnement pour chaque épreuve écrite, ce qui permet aux étudiants d'évaluer leur progression ; les résultats aux examens attestent de l'efficacité de cette méthode.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Sur l'entrée par la culture générale et les humanités, voir supra observations générales.</p> <p>Le supplément au diplôme sera mis en place à partir de 2017.</p>
Suivi des diplômés	L'insuffisance sur le suivi des diplômés est réelle et doit être corrigée dans le sens des recommandations. Un outil d'enquête est, comme indiqué plus haut, en cours d'élaboration.
Conseil de Perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Comme indiqué dans le dossier, une auto-évaluation interne de près d'une année a eu lieu : la composition de ses membres (de l'ICES, universitaires et chercheurs) est donnée dans le dossier ainsi que le programme détaillé de ses travaux.</p> <p>Tous les enseignements sont évalués par les étudiants de façon anonyme, les résultats étant transmis aux professeurs.</p> <p>Un conseil de perfectionnement est effectivement à mettre en place à partir de 2016- 2017 ; l'établissement prévoit la création d'un conseil de perfectionnement.</p>